

« Françoise Férat, rapporteur de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication - PJJ liberté de la création, l'architecture et patrimoine : « Nous avons travaillé dans un esprit de compromis et d'ouverture sans être dupes de certaines »

10/02/2016

Françoise Férat, rapporteur de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication - PJJ liberté de la création, l'architecture et patrimoine : « Nous avons travaillé dans un esprit de compromis et d'ouverture sans être dupes de certaines mauvaises intentions »

Lors de la séance en commission qui visait à examiner les amendements de séance du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, la sénatrice Françoise Férat, rapporteur de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, a rappelé l'esprit « *de compromis, constructif et pragmatique* » dans lequel ont travaillé les membres de la commission.

Ainsi, selon Mme Férat, la commission a gardé à l'esprit deux exigences lors du travail du texte.

La première exigence a été celle « *d'assurer la lisibilité des dispositifs sans mettre en cause la protection du patrimoine* » en abandonnant par exemple « *le recours au PLU au profit d'un document plus stable et plus complet* ».

La seconde exigence concernait la « *préservation des intérêts des collectivités locales* » qui ont souhaité « *un cadre juridique stable et lisible* » tout en étant « *accompagnées sans se voir imposer des contraintes excessives* ».

La sénatrice de la Marne a annoncé que la commission avait supprimé « *les articles qui allaient à l'encontre des exigences de simplification ou qui avaient pour effet de pénaliser nos concitoyens* ».

En ce qui concerne l'archéologie préventive, la même ligne a été défendue à l'encontre des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale qui « *renforçaient le contrôle de l'Etat sur les opérateurs de droit public ou privé soumis à agrément ainsi que sur le déroulement des opérations des fouilles* ». Françoise Férat a ainsi dénoncé le but clairement recherché par le gouvernement « *d'asphyxier les opérateurs du secteur autre que l'INRAP* ».

La sénatrice a conclu son intervention en rappelant que la commission examinera de nombreux amendements extérieurs « *dans le même esprit de compromis et d'ouverture* » qui l'a animée lors de ses travaux antérieurs.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)